

Diversifiez vos placements

ALIOS 02

TAUX D'INTÉRÊT

5,40%
BRUT/AN

SUR **4 ANS**
Avec 6 Mois de différé



Montant de l'opération
10 milliards FCFA
Nombre d'obligations : 1 000 000

Prix de l'opération
10 000 FCFA

Minimum de souscription
20 obligations

Période de souscription
**Du 26 Juillet
au 05 Août 2021**



CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

ÉMETTEUR	ALIOS FINANCE CAMEROUN SA
NATURE DE L'OPÉRATION	Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Épargne
NATURE DES TITRES	Les titres émis seront des obligations ordinaires au pair
OBJET DE L'OPÉRATION	Financement du développement des activités de crédit et des opérations de leasing sur équipements et matériels d'exploitation de la clientèle
NOMBRE D'OBLIGATIONS À ÉMETTRE	1.000.000 (Un Million) d'obligations
ARRANGEUR ET CHEF DE FILE	Attijari Securities Central Africa (ASCA)
FORMES DE TITRES	Titres dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central Unique (BEAC) du marché financier régional et tenus auprès des SDB agréées.
PRIX D'UNE OBLIGATION	10.000 (Dix Mille) F CFA
MONTANT DE L'ÉMISSION	10.000.000.000 (Dix Milliards) F CFA
TAUX DE COUPON	5,40% Brut par an
MATURITÉ	Quatre (4) ans
MINIMUM DE SOUSCRIPTION	20 Obligations
QUANTITÉ MINIMALE PAR INVESTISSEUR	20 titres
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION	Du 26 Juillet au 05 Août 2021 avec possibilité de repousser la clôture des souscriptions.
DATE DE JOUISSANCE	Elle correspond à la date de règlement/livraison des titres émis. Elle est fixée dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrés après la date de clôture et sera communiquée aux souscripteurs de l'emprunt.
REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL	Le capital sera remboursé par amortissement constant sur une base trimestrielle à compter de la date de jouissance arrêlée, après un différé de 06 mois.
PAIEMENT DES INTÉRÊTS	Les intérêts seront payés tous les trois (03) mois à compter de la date de jouissance.
BANQUE AGENT	SCB Cameroun
FISCALITÉ	La Fiscalité applicable aux présentes obligations sera <ul style="list-style-type: none"> ■ Celle indiquée par le règlement N°14/07-UEAC-175-CM-15 pour les résidents de la zone CEMAC ■ Celle en vigueur dans le pays de résidence pour les souscripteurs hors CEMAC.
MÉTHODE D'ÉMISSION	Les titres issus de la présente émission feront l'objet soit d'une prise ferme du chef de file ou organisée par le chef de file, soit d'un placement par le chef de file ou un syndicat de placement constitué par le chef de file ; dans chacun des cas sur la base d'une offre publique de placement. Notation financière effectuée en 2021 par Bloomfield Investment Corporation (agence de notation indépendante de premier rang) <ul style="list-style-type: none"> ■ Long terme : A- avec perspective stable ■ Court terme : A1+ avec perspective stable
MÉCANISMES DE SÛRETÉS ET GARANTIES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un Compte séquestre dédié au remboursement de l'emprunt et ouvert dans les livres de SCB Cameroun. Ce compte sera alimenté mensuellement à hauteur d'1/3 du montant de la prochaine échéance de remboursement (Capital + Intérêts). Il doit entièrement être approvisionné au plus tard Cinq (5) jours ouvrés avant la date de la prochaine échéance. ■ Un compte de paiement sera ouvert dans les livres de SCB Cameroun. Ce compte sera alimenté au plus tard trois (3) jours avant la date de jouissance du montant de la prochaine échéance. C'est à partir de ce compte que le montant de l'échéance sera transféré vers la Banque de Règlement au plus tard un (1) jour avant l'échéance. <p>Acte de gage des comptes de la facilité au profit des investisseurs,</p> <p>Emission de billets à ordre d'un montant équivalent à chaque échéance de l'emprunt,</p>
INVESTISSEURS	Toute personne physique ou morale résidant ou non sur le territoire de la CEMAC
CLAUDE DE RACHAT	L'Émetteur se réserve le droit de racheter ses titres à compter de la fin de la première année selon les conditions du marché. Ces rachats seront sans conséquence pour un souscripteur qui souhaiterait conserver ses titres jusqu'à l'échéance normale. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
SURVEILLANCE	L'Émetteur donne procuration aux souscripteurs de la future émission pour consulter le compte séquestre de remboursement ouvert dans les livres de SCB Cameroun. Masse des obligataires : Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.
LIQUIDITÉ	Les titres seront librement cessibles par les investisseurs sur la plateforme de la BVMAC. Par ailleurs, ils peuvent être présentés comme collatéral auprès des établissements financiers pour des mécanismes de nantissement, pension livrée, etc.